

PROCÈS-VERBAL

Séance de conseil municipal du 21 JUILLET 2023 à 19 h

Conseillers présents : Denis Jacquin – Julie Girard – François Monnier – Matthias Grison – Philippe Bernardin – Bruno Andreoletti – Mathias Mairey – Christine Vielle – Delphine Antoine.

Procuration : J. F. Niess à Denis Jacquin

ORDRE DU JOUR

- **Élection d'un secrétaire de séance.**
- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2023.**
- **Délibération.**
 - Convention de servitude pour passage de canalisation publique d'adduction d'eau potable
 - Autorisation de défrichement sur une partie des parcelles B 527 et B 528
- **Informations et questions diverses.**

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. le Maire donne lecture des procurations reçues et ouvre la séance.

➤ **Élection d'un secrétaire de séance**

François Monnier est élu secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2023**

Suite aux précisions apportées dans le CR par Delphine Antoine concernant le projet d'extension Natura 2000, Philippe Bernardin fait remarquer que bien qu'ayant participé au Copil, il n'avait pas été informé des récentes décisions de l'EPRD qui sont de nature à modifier, voire à contredire les propos tenus dans cette réunion, d'où le décalage de ses propos avec D. Antoine qui était, elle, informée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibérations.**

2023-07-21-23 : Convention de servitude pour passage de canalisation publique d'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'interconnexion des réservoirs d'eau de Torpes et Osselle. Cette interconnexion permettra de faire face à une demande supplémentaire d'eau potable lorsque la base nautique d'Osselle sera agrandie.

Ainsi, une canalisation AEP de diamètre 100 mm sera établie à demeure sur les parcelles B 527 et 528, soit une servitude d'une surface de 830 m² (785 m² + 45 m²).

Il convient donc de formaliser cette servitude de passage au bénéfice de Grand Besançon Métropole.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISENT le maire à signer cette convention de servitude de passage de canalisation publique AEP sur terrain communal privé.

Arrivée de D. Antoine

2023-07-21-24 : Autorisation de défrichement sur une partie des parcelles B 527 et B 528

L'interconnexion des réservoirs d'eau potable de Torpes et Osselle empruntera un chemin forestier et traversera deux parcelles boisées entre ce chemin et le réservoir.

Le défrichement d'une partie de ces parcelles est rendu nécessaire pour y installer la conduite AEP.

Il convient donc solliciter l'autorisation de défrichement sur les parcelles B 527 et 528 d'une surface de 830 m² (785 m² + 45 m²).

D. Antoine s'étonne que l'agrandissement de la base nautique d'Osselle ne soit pas impacté par l'extension de la zone Natura 2000.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par voix 8 voix pour et deux abstentions

AUTORISENT le maire à solliciter cette autorisation auprès des services de la DDT.

➤ **Informations et questions diverses**

Sécurisation des abords de l'école route de Routelle. Après une rencontre avec les services du département et de GBM il a été décidé la mise en place :

- d'un rétrécissement de la voie à 3,60 m en amont du portail de l'école par la mise en place d'une écluse matérialisée par des poteaux ;
- de la pose de coussin berlinois au droit de cette écluse ;
- de la création d'un passage piéton ;

Par ailleurs, la clôture de la cour de l'école sera déplacée afin de libérer plus d'espace. La haie sera réduite en largeur. Des barrières seront posées le long du trottoir qui sera élargi et traité en enrobés.

Tour de table :

F. Monnier à propos de la course de la Grapille : quelles seront les contraintes, un accès à la salle sera-t-il possible pendant les travaux, les employés du SIVOM pourront-ils transporter et aider au montage/démontage du grand chapiteau prêté par la commune de Boussières .

R. L'accès au plateau sportif est maintenu. En revanche, le planning des travaux a été établi en priorisant les interventions des entreprises liées à la création de la chaufferie pour une mise en service la première quinzaine d'octobre. Ce qui veut dire que les travaux sur la structure devraient débuter après cette date. Il sera demandé au maître d'œuvre d'établir au plus juste le planning après cette date.

Pour ce qui est de la mise à disposition des agents du SIVOM, il est rappelé que lors de la séance du conseil de juin, des remarques avaient été faites sur les retards pris pour le traitement des espaces verts. Considérant que la mise à disposition des agents va impacter de manière importante notre quota, il est demandé aux conseillers présents de donner leur avis pour cette mise à disposition.

Aucun avis contraire ayant été émis, les agents du SIVOM seront mis à disposition des organisateurs de la course.

Escalier rue de la Grande Plaine : il est proposé d'en reparler en septembre.

M. Mairey a été interrogé sur le positionnement du compteur d'eau d'une habitation voisine de la sienne.

R. Les compteurs sont normalement installés dans un regard situé en limite de propriété.

D. Antoine à propos de la chicane qui sera installée rte de Routelle pour sécuriser l'accès à l'école : cet équipement sera-t-il maintenu à la fin des travaux de la SP. En effet, les quilles risquent de gêner le passage d'engins agricoles.

R. La question de la pérennisation de cette écluse n'a pas été encore évoquée. Il conviendra, si elle est maintenue, de prendre en compte cette remarque et remplacer les quilles par des bordures.

M. Grison rappelle qu'il souhaite que toute étude d'aménagement du carrefour rue de la Corvée/rue des Vignottes soit accompagnée d'une réflexion de traitement de la circulation rue du Centre. Un traitement contraignant à ce carrefour risquant de déporter une partie du trafic vers la rue du Centre.

Ph. Bernardin demande si GBM a prévu de poser à Torpes une borne de recharge pour véhicule électriques.

R. Une borne sera bien installée par GBM mais ni le lieu ni la date n'ont encore été arrêtés.

Séance levée à 20h00

Le Maire,
D. Jacquin

Le secrétaire,
F. Monnier